

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 : Généralités

Toute commande emporte de plein droit l'adhésion sans réserve du client à toutes les conditions portées sur ce document. Elles seules sont applicables à la vente de prestations de services par A PROPOS SARL, sauf stipulations contraires dans le cadre d'un accord négocié signé par une personne habilitée chez A PROPOS SARL.

Article 2 : Nature des interventions

A PROPOS SARL organise des actions de formation sous forme de cycles, sessions, stages ou séminaires inter ou intra-entreprise, en formation ouverte ou à distance. A PROPOS SARL peut assurer la formation de personnes physiques contractant pour elles-mêmes ou de membres du personnel liés par contrat de travail avec une entreprise ou institution pour des actions d'initiation, d'entretien ou de perfectionnement en toutes langues, française ou étrangère.

Article 3 : Responsabilités

A PROPOS SARL a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la société GROUPAMA. A PROPOS SARL agit en qualité de prestataire de services, assujéti à la seule obligation de moyens. Il ne saurait en aucun cas se substituer aux responsabilités de son client en matière de diligence et d'assiduité.

Depuis la loi du 31 décembre 1974, l'assurance des stagiaires pour les dommages corporels qu'ils subissent à l'occasion d'une action de formation professionnelle continue est liée à leur affiliation par leur employeur au régime des accidents du travail. En revanche, les stagiaires sont responsables des dommages qu'ils provoquent et doivent supporter les conséquences dommageables de leurs fautes dans les conditions de droit commun de la responsabilité civile. La loi du 4/7/1990 fait obligation aux stagiaires de respecter le règlement intérieur qui leur est applicable et à afficher dans l'établissement (mesures d'hygiène et de sécurité, règles disciplinaires, modalités de représentation des stagiaires, etc.).

Article 4 : Facture – convention

Pour les stages susceptibles d'être imputables au titre de la partie VI, livre III du Code de Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie, deux cas peuvent se présenter :

1. Le client gère lui-même sa participation. Dans ce cas, A PROPOS SARL remet à son client une convention annuelle ou pluriannuelle, un programme et une attestation de fin de stage. Sauf stipulations contraires (voir article 1), la facture est émise au démarrage du stage.
2. Le client a confié ses fonds à un organisme collecteur. Dans ce cas, A PROPOS SARL signe avec l'organisme collecteur un contrat de prestations de services et remet à ce dernier le certificat de fin de stage. La facturation de

Bureaux de Strasbourg :

Parc d'innovation - 3, Rue Jean Sapidus - F-67400 Illkirch
03 88 79 89 00

l'OPCA est effectuée périodiquement et selon les prestations effectuées. Cependant, en cas d'inexécution totale ou partielle de la formation du fait du client (notamment de l'absentéisme des stagiaires ou d'annulations illégitimes telles que décrites à l'article 6), et dans la mesure où l'organisme collecteur exciperait de l'article L6354-1 du Code du Travail pour ne pas régler tout ou partie des sommes dues au titre du contrat de prestations de services, le client s'engage à se substituer à l'organisme collecteur pour payer à A PROPOS SARL l'intégralité des sommes convenues, TVA incluse.

En tout état de cause, dans le cadre des dispositions législatives en vigueur il appartient au client et à l'organisme collecteur de n'imputer au titre d'une année de participation donnée que les seuls versements correspondant à une formation effective ou aux frais réellement engagés.

Article 5 : Moyens pédagogiques mis en œuvre

Formateurs enseignant leur langue maternelle ou maîtrisant parfaitement la langue à enseigner, méthodes audio-visuelles ou audio-orales, e-learning ou à distance, telles que décrites dans la documentation d'A PROPOS SARL.

Article 6 : Obligations contractuelles

Toute demande de stage ne prend effet qu'à réception d'une commande ou d'une confirmation écrite (devis signé, par lettre ou email). Par retour, A PROPOS SARL adresse une convention, qui comporte tous les renseignements concernant la ou les sessions (horaire, périodicité, dates, lieu, prix, etc.). En l'absence de retour d'un exemplaire de la convention signé par le client, alors même qu'il a validé sa commande et autorisé le ou les stagiaires à suivre le stage, ce qui est matérialisé par la signature de ces derniers sur le relevé des présences, la convention émise et signée par une personne habilitée de A PROPOS SARL fait foi.

Avant chaque stage, le client adresse une liste des participants à A PROPOS SARL qui réserve les sessions nécessaires et procède à la préparation pédagogique. Toute modification concernant les actions de formation doit faire l'objet d'un avenant à la convention.

A PROPOS SARL se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler le stage si l'effectif prévu n'est pas atteint et en informe le client dans les plus brefs délais. Le client peut, lui aussi, une fois la commande passée, demander à A PROPOS SARL de reporter ou d'annuler le stage. Cependant, ces annulations ou reports de stage sont soumis aux conditions suivantes :

1. *Les cours collectifs interentreprises, les stages à temps plein (« immersion ») dans les locaux d'A*

Bureaux de Mulhouse

3 rue des Bons Enfants - F-68100 Mulhouse
03 89 43 39 23

PROPOS SARL et les stages à l'étranger ne peuvent être modifiés ni dans leurs dates, ni dans leur horaire, ni dans leur périodicité. Leur prix est dû dans sa totalité dès l'inscription, que le stagiaire soit ultérieurement assidu ou non.

2. Les stages en mini-groupes organisés dans les locaux d'A PROPOS SARL suivent les mêmes règles que les cours collectifs interentreprises ci-dessus. Toutefois, dans la mesure où les stagiaires sont solidaires dans leur annulation, A PROPOS SARL tolérera quelques annulations de séances dans les conditions suivantes :
 - l'annulation doit intervenir 48 heures à l'avance
 - il ne peut être procédé à plus de 5 annulations de séance par tranche de 50 heures de cours.
3. Les stages intra-entreprises, quelle que soit leur nature, sont programmés dans leurs dates, leurs horaires et leur périodicité en accord avec le client. Aucune annulation de séance ne doit donc avoir lieu. Toutefois, A PROPOS SARL tolérera quelques annulations de séances dans les conditions suivantes :
 - L'annulation doit intervenir 48 heures à l'avance
 - Il ne peut être procédé à plus de 5 annulations par tranche de 50 heures de cours.
 - Les stagiaires sont solidaires dans leurs annulations
4. Les cours particuliers organisés dans les locaux d'A PROPOS SARL ou chez le client suivent les mêmes règles que les stages intra-entreprises ci-dessus.
5. Substitutions : En cas d'interruption de stage de la part d'un collaborateur pour cas de force majeure, le client peut, en accord avec A PROPOS SARL, lui substituer un autre stagiaire.
6. Les stages à l'étranger obéissent aux règles suivantes :
 - Annulation à plus de 30 jours du départ, A PROPOS SARL facturera les seuls frais de dossier
 - Annulation de moins de 30 à 21 jours du départ, A PROPOS SARL facturera 50% HT du devis.
 - iii. Annulation de moins de 21 jours, A PROPOS SARL facturera 100% HT du devis.
 - La demande d'annulation ou de report doit être adressée à A PROPOS SARL par un moyen qui lui donne date certaine.
7. Toutes les formations et toutes les séances annulées ou reportées hors du cadre autorisé par les présentes conditions générales de vente sont facturées comme si elles avaient eu lieu.
8. Une interruption de stage ou une modification réductrice des prestations contractuelles à l'initiative du stagiaire ou du client, pour quelque motif que ce soit, en France ou à

l'étranger, ne donne lieu à aucun remboursement.

9. En cas d'omission de séances par défaillance d'A PROPOS SARL, cette dernière devra :
 - soit réduire la facturation
 - soit, avec l'accord du client, poursuivre l'exécution du contrat au-delà de la date prévue.

Dans le cadre des dispositions législatives afférentes à la formation professionnelle en vigueur, il appartient au client et aux organismes collecteurs d'imputer au titre de la participation formation d'une année donnée les seuls versements correspondant à une formation effective ou aux frais réellement engagés dans le cadre de la présente convention.

Article 7 – Prix

Le prix des prestations de services d'A PROPOS SARL est payable uniquement en Euros.

Sauf accord visé à l'article 1, les prestations de services tarifées sont facturées au tarif en vigueur le jour de la commande. Les devis ou propositions, en l'absence de stipulation contraire, sont valables trois mois. Les prix sont exprimés hors taxes. Le montant de la TVA, si elle est due, est à la charge du client.

Les variations de taxes éventuelles, notamment de la TVA, sont à la charge du client, en conformité avec les dispositions légales à la date du paiement.

Les stages dispensés par les partenaires d'A PROPOS SARL situés dans un pays extérieur à la zone Euro sont soumis à des variations de change. Les variations supérieures ou inférieures à 3% par rapport à l'euro seront répercutées dans ses tarifs publics ou négociés. Cependant, une fois la commande passée, le prix HT sera ferme et définitif.

En cas de modification de tarif d'un partenaire sous-traitant d'A PROPOS SARL pour l'une ou l'autre des composantes de la prestation (prestation de formation dispensée par le centre de formation partenaire ou prestation d'hébergement organisée par le centre de formation partenaire), A PROPOS SARL répercutera intégralement l'augmentation dans ses tarifs publics ou négociés. Cependant, une fois la commande passée, le prix HT sera ferme et définitif.

Article 8 – Conditions de paiement

Les conditions de préavis d'annulation sont prévues à l'article 6. Passé le délai de préavis, la totalité du prix de la prestation d'A PROPOS SARL est due par le client. Sauf indication contraire portée sur la facture, le paiement est effectué net, sans escompte et exigible le jour de la réception de la facture, même si l'exécution de la prestation a donné lieu à réclamation ou litige.

Acompte à l'ouverture du stage : Pour les stages se déroulant en France sur une période supérieure à trois

Bureaux de Strasbourg :

Parc d'innovation - 3, Rue Jean Sapidus - F-67400 Illkirch
03 88 79 89 00

Bureaux de Mulhouse

3 rue des Bons Enfants - F-68100 Mulhouse
03 89 43 39 23

mois, un acompte de 50% est exigé à la date de début du stage

Retard de paiement : Conformément à la législation en vigueur, en cas de retard de paiement par rapport à la date de règlement portée sur la facture, les pénalités de retard sont calculées sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal, majoré d'une pénalité forfaitaire pour recouvrement de 40 € (décret 2012-1115 du 2/10/2012).

Article 9 – Références

Le client autorise A PROPOS SARL à faire figurer sa raison sociale sur une liste de références à moins qu'il n'ait par écrit manifesté le souhait contraire.

Article 10 – Clause de loyauté

Le client s'engage expressément à ne confier aux collaborateurs, formateurs et animateurs d'A PROPOS SARL, directement ou indirectement, aucune des actions de formation qu'il pourrait éventuellement organiser en dehors de la présente convention, pendant la durée de cette dernière et pour une période d'une année (12 mois) à compter de sa date d'expiration, sans l'accord formel d'A PROPOS SARL.

Article 11 – RGPD : règlement général sur la protection des données

Identification des données collectées : Afin d'assurer ses engagements vis-à-vis de ses clients, A PROPOS SARL collecte les données nécessaires à la mise en œuvre de ses prestations. Ces données sont collectées lorsque le client :

- crée un espace personnel sur le site
- effectue une demande de renseignement sur le site de A PROPOS SARL – navigue sur le site
- contacte le Service Commercial

Dans ce cadre, A PROPOS SARL collecte les données suivantes : Civilité, Nom, Prénom, Adresse, Numéro de téléphone, email, Numéro de TVA, Adresse IP, services achetés, quantité, montant, lieux des cours, historique de relation contractuelle, correspondances avec le client.

Finalités et exploitation des données traitées : Les finalités des traitements de données effectués par A PROPOS SARL sont les suivantes :

- – la gestion des commandes, la prestation des cours, la facturation des commandes,
- – la gestion des comptes clients,
- – le suivi de la relation client,
- – les statistiques de fréquentation du site,

Données bancaires : A PROPOS SARL n'a jamais accès au numéro de compte ou de carte bancaire des clients.

Destination des données collectées : Les données collectées ne sont jamais transmises à l'extérieur d'A PROPOS SARL.

Durée de conservation des données : Les données sont conservées et utilisées pour une durée conforme à la législation en vigueur, et notamment au référentiel de la CNIL.

Droit d'accès et de rectification de vos données : Conformément au RGPD et à la Loi 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, chaque personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, de transfert et d'opposition concernant ses données personnelles. Vous pouvez exercer ce droit en nous contactant par tout moyen. Pour plus d'information sur le sujet, vous pouvez consulter le site Internet de la CNIL.

Article 12 – Médiation

Dispositif de médiation des litiges de consommation : voir rubrique gouvernementale : [cliquer ici](#). Conformément aux articles du Code de la Consommation L611-1 et suivants et R612-1 et suivants, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente et/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de notre service client, le Consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation. Il contactera l'Association Nationale des Médiateurs (ANM) soit par courrier en écrivant au 2 rue de Colmar 94300 Vincennes (préciser obligatoirement votre numéro de téléphone et votre adresse mail) soit par e-mail en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse suivante <https://www.anm-conso.com/>. Pour plus d'informations, veuillez contacter l'ANM Conso par téléphone 01 58 64 00 05, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00.

Le consommateur peut aussi se rendre sur le site de la plateforme européenne des Règlements des litiges en ligne : [Cliquer ici](#).

Article 12 – Litiges

Les éventuelles réclamations devront être adressées à A PROPOS SARL par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai maximum d'un mois après la fin de la formation.

Les contrats de formation professionnelle sont soumis à la loi française. En cas de différend, et en l'absence de règlement à l'amiable, la seule juridiction compétente sera le Tribunal de Commerce de Strasbourg.

Bureaux de Strasbourg :

Parc d'innovation - 3, Rue Jean Sapidus - F-67400 Illkirch
03 88 79 89 00

Bureaux de Mulhouse

3 rue des Bons Enfants - F-68100 Mulhouse
03 89 43 39 23